



CSE
Occitanie

REUNION DU 27 AVRIL 2023

Représentants SNAP au CSE du 27.04.23

Jérôme BONNIER
Christophe CHOPINEAU
Yves CIUTAT
Sophie GRIL

DELEGUE REGIONAL

Jean-Luc BONNET

DELEGUEE REGIONALE ADJOINTE

Sophie GRIL

Pour nous écrire, cliquez [ICI](#)

€ Points à l'ordre du jour

- I. Point d'actualité sur France Travail
- II. Consultation sur le projet d'évolution organisationnelle de mise en œuvre du RGPD
- III. Consultation sur l'aménagement de l'agence de Millau (dans le cadre d'ADD)
- IV. Consultation sur le projet de relogement de l'agence de Graulhet
- V. Consultation sur le projet de relogement de l'agence d'Albi et de la DT
- VI. Consultation sur le projet de relogement de l'agence de Lavelanet
- VII. Présentation de la fiche de synthèse QVT relative aux RPS
- VIII. Informations sociales (prime d'intéressement 2022, prime de performance 2022, aménagements de postes réalisés en 2022 pour les agents BOETH)
- IX. Fonctionnement du CSE (reliquat 2022, voyages 2023)

SNAP

PROCHE, ACTIF, **humain !**

Syndicat National du Personnel de Pôle emploi

REGION OCCITANIE

[Cliquez ici pour adhérer au SNAP](#)

[✉ syndicat.snap-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snap-occitanie@pole-emploi.fr) [🌐 www.snap-pole-emploi.com](http://www.snap-pole-emploi.com)

Information

I. Point d'actualité sur France Travail

En préambule, le Directeur Régional précise qu'une réunion extraordinaire du CSEC se déroulera le 11 mai prochain et propose la tenue d'une réunion extraordinaire du CSE Occitanie le 16 mai 2023. Ces deux réunions auront pour objet le rapport conclusif de la mission de conciliation et de préfiguration voire les expérimentations auprès des BRSA.

Le Directeur Régional rappelle que ce rapport a été rendu public le mercredi 19 avril après sa présentation au Comité des Parties Prenantes. Depuis, Thibaut Guilluy, le haut-commissaire chargé de cette mission, s'est adressé, via une vidéo, à l'ensemble des personnels concernés (Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi,...). Un webinaire avec l'ensemble du CDG (Comité de Direction Générale) et la ligne managériale est prévu le 10 mai et une réunion entre la DG, les Directeurs Régionaux et les DREETS est programmée le 12 mai. A cet instant, le Directeur Régional n'a pas prévu de s'adresser à l'ensemble de son personnel.

Il tient à souligner que ce rapport doit être traduit en projet de loi qui devra être soumis au vote du Parlement : seule une Loi pourra entériner la transformation juridique de Pôle Emploi en France Travail. Devrait intervenir, également au 1^{er} janvier 2024, la mise en place de la gouvernance de cette nouvelle entité. Sur ce dernier point, à son niveau de Directeur Régional, il devrait rendre compte au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional.

Surtout, pour lui, les conclusions de cette mission n'entérinent « pas de bigbang institutionnel : ni fusion des structures ni régionalisation de Pôle Emploi ».

Pôle Emploi aura alors un rôle prépondérant d'animateur pour atteindre les indicateurs et mettre en œuvre les différents objets (l'inscription, l'accompagnement, la formation,...). A cet effet, les PRIC (Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences) ne seront pas négociés avant l'automne et les formations devraient être ciblées sur les filières en tension.

Sur l'expérimentation BRSA dans l'Aveyron, les 1^{ers} entretiens partagés de diagnostic interviendront début mai : questionné par le **SNAP**, le Directeur Régional reconnaît que le démarrage effectif a été retardé de quelques jours à la demande du Conseil Départemental. Ce décalage doit permettre de sécuriser les processus avec l'ensemble des acteurs.

II. Consultation sur le projet d'évolution organisationnelle de mise en œuvre du RGPD

Ce projet recueille un avis défavorable de la majorité des élus du CSE.

Si pour le **SNAP**, le renforcement de la protection des données avec la mise en place de nouveaux acteurs comme le RPDP (Responsable de la Protection des Données Personnelles) et le CPDP (Chargé de la Protection des Données Personnelles) et leur professionnalisation est une bonne chose, le **SNAP Occitanie** ne s'estime pas suffisamment éclairé sur les contours de ces nouvelles attributions : s'agit-il d'une simple activité, d'une fonction labellisée, d'un emploi avec ses implications RH en termes d'évolution de carrière notamment ? Par ailleurs, le **SNAP Occitanie** continue à soutenir la nécessité d'une véritable culture de la protection des données pour l'ensemble du personnel et regrette que cette nécessaire appropriation ne soit pas réalisée de façon homogène. Pour toutes ces raisons, le **SNAP Occitanie** s'abstient sur le projet d'évolution organisationnelle de mise en œuvre du RGPD.

III. Consultation sur le projet d'aménagement de l'agence de Millau dans le cadre d'ADD

Ce projet est adopté à l'unanimité des élus du CSE.

Le **SNAP Occitanie** se prononce en faveur de ce projet conçu de manière collaborative.

IV. Consultation sur le projet de relogement de l'agence de Graulhet

Ce projet est adopté à l'unanimité des élus du CSE.

Le **SNAP Occitanie** se prononce en faveur du relogement de l'agence de Graulhet considérant la situation actuelle du bâtiment et l'impact sur les conditions de travail du collectif de ce relogement. Le **SNAP Occitanie** réitère cependant sa demande de voir, à minima, deux bureaux supplémentaires équipés de portes (en l'occurrence les bureaux 1 & 12 du plan) car placés en proximité immédiate de l'accès à la zone de libre-service.

V. Consultation sur le projet de relogement de l'agence d'Albi et de la DT

Avant la consultation, le **SNAP Occitanie** demande à la Direction des compléments d'information suite aux différents échanges intervenus lors de la séquence précédente.

Ainsi, il est acté que 8 bureaux supplémentaires seront équipés de portes et que le collectif sera questionné sur la localisation définitive du PAG

Ce projet est adopté à l'unanimité des élus du CSE.

Le **SNAP Occitanie** ne peut qu'être favorable au principe du relogement de l'agence et de la DT au regard de la vétusté et de l'inconfort des locaux actuels. Par ailleurs, le **SNAP Occitanie** retient avec intérêt la création d'une salle de formation régionale augmentant ainsi la capacité de l'offre de service en la matière et renforçant possiblement la proximité.

Enfin, le **SNAP Occitanie** prend note des engagements de la Direction sur l'emplacement des EAS (soit les Espaces d'Attente Sécurisés), sur le retour vers le collectif de la localisation effective du PAG et sur l'ajout de portes supplémentaires afin d'offrir aux agents des garanties en matière de sécurité et de bien-être au travail. Au vu de ces réponses finales, le **SNAP Occitanie** vote en faveur de ce projet de relogement.

VI. Consultation sur le projet de relogement de l'agence de Lavelanet

Avant la consultation, le **SNAP Occitanie** interroge la Direction, notamment, sur l'usage du bureau individuel ne disposant pas de dégagement arrière et sur la visibilité du MANAC de la totalité de la zone d'accueil et, plus particulièrement, de l'espace PILAs.

La Direction précise que le bureau ne disposant pas de dégagement arrière ne sera pas utilisé pour de la réception du public ; il pourra servir pour la passation d'entretiens (EPA), pour l'accueil téléphonique ou, plus largement, pour toutes activités de back office. La Direction concède que ce bureau MANAC ne disposera pas d'une vision totalement périphérique

Ce projet est adopté à l'unanimité des élus du CSE.

Le **SNAP Occitanie** ne peut qu'être favorable au principe du relogement de l'agence au regard de l'ancienneté et de la petitesse des locaux actuels. Pour ce projet de relogement également, le **SNAP Occitanie** attendait des réponses de la Direction concernant l'utilisation du bureau individuel ne disposant pas de dégagement arrière ainsi que sur l'emplacement du poste du manager d'accueil et a pris note des engagements obtenus. Le **SNAP Occitanie** réitère sa demande d'ajout de portes supplémentaires (aux bureaux 4 & 8) afin d'offrir aux agents des garanties en matière de sécurité et de bien-être au travail. Au vu de ces réponses, le **SNAP Occitanie** vote en faveur de ce projet de relogement.

VII. Présentation de la fiche de synthèse QVT relative aux RPS

Cette fiche de synthèse, qui doit nécessairement être intégrée à tout déploiement de projet soumis à la consultation des instances de représentation du personnel (CSEC & CSE), a été instaurée par l'Accord QVT.

L'intérêt de cette disposition est de permettre à Pôle Emploi d'intervenir sur la prévention primaire en prenant en compte les impacts humains et organisationnels de chaque projet.

Elle comporte :

- Deux dimensions : la conduite et la cible du projet,
- Dix items : la qualité de la communication, la participation & la consultation des agents, le portage de l'équipe projet ou de la Direction, le soutien du management de proximité au titre de la conduite de projet ; l'intensité & le temps de travail, les rapports sociaux, l'autonomie, la charge émotionnelle, la possibilité de se projeter sereinement, les conflits de valeurs au titre de la cible du projet,
- Trois niveaux de mesure pour chacun de ces items : « ne nécessite pas d'action dans le cadre de ce projet », « nécessite une action à engager sans conditionner la faisabilité du projet », « nécessite une action à finaliser avant la mise en œuvre du projet ».

Leur évaluation doit déboucher sur des constats sous forme de points d'appui et/ou de points d'alerte ce qui va induire des préconisations voire des actions à mettre en œuvre.

L'équipe QVT n'a pas vocation à évaluer elle-même chaque projet mais à accompagner et former les (principaux) porteurs de projet afin qu'ils soient eux-mêmes en capacité d'apprécier ces items.

Le **SNAP Occitanie** note l'intérêt de cette présentation et demande qu'une étude à postériori de ces évaluations puisse être entreprise afin de vérifier la solidité de cet outil d'identification et de mesure des impacts.

VIII. Informations sociales

€ Intéressement 2022

La Direction a transmis aux membres du CSE un support reprenant les éléments de bilan du versement de la prime d'intéressement 2022, versée en mars 2023, au niveau national.

En Occitanie, le montant moyen de cette prime s'établit à 362,40€ contre 338,57€ au niveau national.

Le **SNAP Occitanie**, regrette l'absence de tout support, à l'instar de celui sur l'intéressement, permettant d'avoir une vision éclairée de ce dispositif. C'est pourquoi, le **SNAP Occitanie** demande à connaître :

- Les modalités de calcul de la prime de performance 2022,
- L'éventuelle répartition de cette enveloppe au niveau DT voire agence,
- Les critères permettant de déterminer le montant attribué à chacun,
- L'information éventuellement faite pour accompagner le versement de cette prime.

La Direction apporte les précisions suivantes :

- **La nouveauté 2022 réside dans l'élargissement de l'octroi de cette prime à toute la ligne managériale : ainsi tous les managers se sont vu verser une prime de performance dans la mesure où ils étaient présents car s'applique, pour le calcul du montant, l'indice de présence. Par contre, seuls les agents étant devenus managers en cours d'année ont pu, éventuellement, cumuler prime de performance et prime promotionnelle.**
- Les modalités de calcul ont été harmonisées quel que soit le statut, public ou privé, du manager ; par contre, elles diffèrent selon que le manager relève du réseau ou d'une fonction support :
 - o Dans le réseau, la performance opérationnelle compte pour 55% dans le montant de la prime, la performance sociale et sociétale pour 15% et les contributions individuelles pour 30%,
 - o En fonction support, la performance opérationnelle compte pour 15% dans le montant de la prime, la performance sociale et sociétale pour 15% et les contributions individuelles pour 70%.

La performance financière intervient comme bonus ou malus.

- A ce stade, la Direction ne dispose pas encore du bilan national. **Pour Pôle Emploi Occitanie, 597 primes de performance ont été versées pour un montant moyen de 732 euros.**
- L'enveloppe dévolue à la prime de performance est nationale.

Pour le Directeur Régional, si la Région est exemplaire sur le plan opérationnel du fait d'un travail collectif énorme, le montant moyen régional est en deçà de celui d'autres établissements du fait de résultats moins bons sur la performance sociale et sociétale.

La Direction répond aux attentes du **SNAP Occitanie** et s'engage à transmettre un support explicatif sur ce sujet.

€ Aménagement de postes réalisés en 2022 pour les agents BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés)

Les prises en charge les plus fréquentes concernent les aménagements de postes qu'ils soient, ou non, informatiques ainsi que les prothèses auditives.

Les principaux financeurs sont l'Etablissement (pour 42% des dépenses totales), le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, 24%) et les mutuelles (23%).

Plusieurs dispositions pouvant concerner une même personne, la Direction ne connaît pas le nombre d'agents bénéficiaires : l'outil de suivi est en cours d'évolution.

La prochaine BDE non Manager sera ouverte en juin pour des prises de postes en octobre : les dispositions CCN seront appliquées (soit la priorité aux agents en CDI) mais la Direction gardera une attention particulière pour les personnes en CDD de longue durée ayant eu un avis positif des services RH.

IX. Fonctionnement du CSE

€ Reliquat 2022

C'est la proposition portée par le SNAP Occitanie à savoir verser, sous forme de chèque vacances, un montant forfaitaire à l'ensemble des agents présents payés dans l'effectif de Pôle Emploi Occitanie au 31 décembre 2022 qui est mise au vote.

Au regard du nombre d'agents bénéficiaires, le montant de ce reliquat s'élève à 60€ par agent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des élus.

Pour cela, il n'y a aucune démarche à effectuer : les chéquiers seront livrés sur site ou envoyés à domicile.

€ Voyages 2023 : séjour à Prague et au Maroc

La position d'abstention du SNAP Occitanie s'explique par les alertes portées : ce vote intervient trop tardivement au vu des dates de départ envisagées sans mettre en difficulté les salariées du CSE, il n'y a pas de départ possible depuis Montpellier, il n'y a pas d'assurance contre le surcoût potentiel du carburant, les seules dates proposées sont hors vacances scolaires. *A noter que ces séjours ne sont pas adoptés par les élus.*

L'Equipe SNAP Occitanie reste à ta disposition pour tout renseignement ou information complémentaire.

SNAP

Syndicat National du Personnel de Pôle emploi
REGION OCCITANIE

PROCHE, ACTIF, **humain !**



syndicat.snap-occitanie@pole-emploi.fr



www.snap-pole-emploi.com

Cliquez ici pour adhérer au SNAP